

030 Abréviation CODEN (NR)

Premier indicateur

Non défini

␣ Non défini

Second indicateur

Non défini

␣ Non défini

Codes de sous-zones

‡a CODEN (NR)

‡z CODEN annulé/invalidé (R)

‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient la désignation CODEN, soit un identificateur unique pour les titres de périodiques scientifiques et techniques qui est copié de la sous-zone ‡a de la zone 030 (Abréviation CODEN) de la notice bibliographique MARC qui représente la description du document pour lequel une notice de fonds distincte est créée. Elle peut également contenir toute désignation CODEN annulée ou invalide provenant de la sous-zone ‡z de la zone 020 (Numéro international normalisé des livres) dans la notice bibliographique.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur ne sont pas définies et chacune contient un blanc (␣).

■ CODES DE SOUS-ZONES

‡a - CODEN

La sous-zone ‡a contient une désignation CODEN valide.

030 ␣␣‡aJACSAT

‡z - CODEN annulé/invalidé

La sous-zone ‡z renferme une abréviation CODEN annulée ou invalide. Si la désignation CODEN valide est inconnue, la sous-zone ‡z peut être utilisée seule dans la notice.

030 ␣␣‡aASIRAF‡zASITAF

‡6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES**Structure**

Quatre caractères mnémoniques en majuscules sont attribués aux titres de publications en série et un cinquième caractère (p. ex., A, B, C, D y est ajouté. Le sixième caractère est un caractère de contrôle numérique ou alphabétique calculé par l'ordinateur. Tous les caractères alphabétiques sont en majuscules. Les traits d'union et les espaces compris dans la désignation CODEN ne paraissent pas dans la notice MARC.

Information sur le fonds intégrée

Lorsque l'information sur les fonds est intégrée à une notice MARC bibliographique, il ne faut pas créer une autre zone 030.